Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218401297-20241024-DEL_2024_147-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/10/2024

Publiée le 31 octobre 2024

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-quatre octobre** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 18 octobre 2024, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Mireille PEREZ, Thierry ROUX, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Pascale CHUDZIKIEWICZ, Christian RIOU, Alain MILON, Serge SOLER, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Manon REIG

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA

DEL_2024_147

COMPTE FINANCIER 2023 DE LA SCIC GRAND DELTA HABITAT

La commune garantit des emprunts de Grand Delta Habitat, et dans ce cadre cet organisme produit à la commune son bilan financier annuel.

Grand Delta Habitat a transmis son rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2023 dont le document est consultable au service des Finances.

Les annuités garanties par la commune en 2023 s'élèvent à 294 848.85 € pour un total de 22 emprunts garantis. Il n'y a pas eu de nouvelle garantie accordée sur l'exercice 2023.

Les résultats 2023 sont les suivants :
- Bénéfice ..... 20 052 014 €
- Total de bilan .....2 740 951 139 €
- Total produits d'exploitation ..... 250 315 997 €

Le conseil Municipal est invité à prendre acte des comptes 2023 de la SCIC Grand Delta Habitat.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 8 octobre 2024,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2313-1-1;

Vu les comptes annuels 2023 transmis par Grand Delta Habitat ;

Sur le rapport présenté par Stéphane GARCIA;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du bilan financier 2023 de la SCIC Grand Delta Habitat.

Prend acte

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nimes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.